

Dispositif régional Poitou-Charentes « Trame Verte et Bleue–Communes »

Communes engagées dans le niveau 1 « Pass communal »

Retour d'expérience

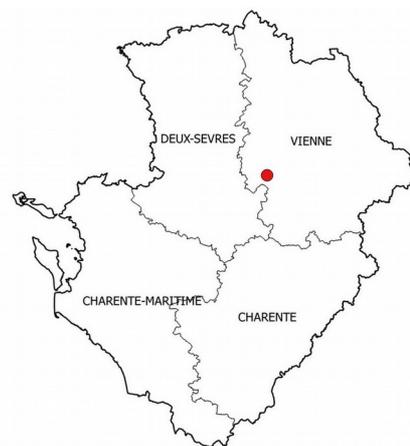
Commune de Celle-L'Évescault (Vienne)

Nombre d'habitants : 1371 (recensement INSEE 2014)

Superficie (en km²) : 42,7

Densité de la population (nb d'habitants au km²) : 32,1

Site internet de la commune : www.celle-levescault.fr/



Les actions retenues

- Action 2 : Information et sensibilisation des habitants et des scolaires par des actions et des outils
- Action 3 : Mise en valeur du patrimoine naturel et des éléments remarquables de la biodiversité par la création d'un sentier d'interprétation, circuits de découverte,...
- Action 5 : Aide à l'acquisition de petit matériel pour une gestion différenciée des espaces verts
- Action 10 : Reconquête du paysage avec la plantation de haies bocagères, bosquets, vergers, ripisylve,... (action reportée – elle sera réalisée par la commune avant la fin 2017)

Le contexte d'engagement de la commune pour ces mesures en faveur de la biodiversité

Depuis 2008, les élus se sont impliqués dans l'amélioration du cadre de vie de leurs administrés et dans la préservation de leur environnement, d'une manière participative, communicative et éducative pour les petits célestins.

Quelques exemples d'actions réalisées depuis 2008 :

- Charte Terre Saine, votre commune sans pesticide : Remplacement progressif de l'utilisation de produits phytosanitaires par des méthodes alternatives pour l'entretien des espaces verts de la commune et, en parallèle, développement du fleurissement en pleine terre. La commune a atteint l'objectif « zéro pesticide » dès 2014 et a obtenu le 3ème papillon en 2017.
- Villes et Villages Fleuris : obtention du label.
- Voie verte : opération de fleurissement, intégration de la dimension paysagère lors de la réalisation de travaux de voirie de la grand rue, création d'un jardin pédagogique municipal et d'un verger.
- Sensibilisation à l'environnement : Dans le verger, en partenariat avec l'association « Croqueurs de pommes », des démonstrations de taille et de greffage sont proposées chaque année. Des ateliers de découverte du jardin pédagogique sont régulièrement mis en place avec les élèves.

Pour la commune, l'engagement dans le Pass communal du dispositif TVB-Communes offre la possibilité de bénéficier d'une aide financière et de l'appui des compétences des associations pour accroître les actions déjà entreprises.

Action 2 : Information et sensibilisation des habitants et des scolaires par des actions et des outils

Contexte et objectifs des actions

Il s'agit d'une action déjà menée depuis plusieurs années au sein du groupe scolaire et aussi par le biais de l'association de parents d'élèves dans le but de sensibiliser les enfants à leur environnement.

Exemples : création d'un jardin pédagogique municipal, semis de jachère, plantations d'arbres fruitiers au jardin communal, création d'un massif fleuri, ...

Le but était d'amplifier cette action en faisant intervenir des associations pour leurs compétences grâce à l'aide financière.

Partenaires



- Pour la commune, l'apport des compétences des associations constitue un véritable atout.

Mise en œuvre des actions

Année 2015 :

Intervention de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) de la Vienne **au sein de deux classes** du groupe scolaire (cours élémentaire et cours moyen) **sur le thème du jardin, des alternatives aux pesticides pour préserver la biodiversité**, et plus particulièrement du **rôle des auxiliaires du jardinier** (oiseaux, insectes).

Une **exposition « Le jardin nature »** a eu lieu de manière concomitante à la mairie, celle-ci a été complétée de panneaux réalisés par les enfants suite à l'intervention en classe.

Cette intervention a été clôturée par un **après-midi récréatif** organisé conjointement par l'Association des Parents d'Elèves et la mairie dans le jardin public avec **l'installation d'un hôtel à insectes** et un goûter « pain beurre miel confiture ». La structure de l'hôtel à insectes, construite par un agent de la commune, a été remplie par les enfants au moment de son installation avec différents matériaux pour l'accueil d'une diversité d'insectes. Une petite vingtaine d'enfants accompagnés d'adultes était présents.



Année 2016 :

Intervention de l'association **Vienne Nature** sur le **thème « Eau sources de vie »** auprès d'une classe de CM1-CM2.

Sur le terrain, les enfants ont découvert le paysage de la vallée de la Vonne à partir de la table d'orientation, ils ont dessiné les végétaux puis se sont rapprochés de la rivière qu'ils ont étudiée (température, profondeur, pollution) ; ils ont fait connaissance avec les habitants de la rivière (larves, poissons, araignées, grenouilles et ont pratiqué la pêche. Ils ont été **sensibilisés à l'importance de l'eau et à la préservation de sa qualité**. Ils sont également sortis **visiter la station d'épuration**.

Tout ce travail a donné lieu à une exposition réalisée par les enfants lors de la fête de l'école afin de partager avec les autres élèves. Ils ont intitulé cette **exposition « Rapprochons nous de la nature ! »**.



Source des photos : Articles publiés dans le bulletin municipal, La Gazette célestine

De plus, dans le cadre de son événement 2016 « mardi du patrimoine », la commune a souhaité proposer une **découverte du site du sentier refuge LPO** qui sera créé prochainement (cf. action 3). Elle a conduit 60 personnes sur le site, empruntant le sentier et traversant notamment les prairies humides. La visite a été commentée par des personnes de l'équipe municipale accompagnées de l'animatrice Patrimoine de la **communauté de commune du Pays mélusin** et avec le partenariat de la **Fédération de Pêche** sur la thématique des frayères à Brochets. La préparation de la visite par ses animateurs autour de la thématique des zones humides, des peuplements piscicoles et des arbres têtards a été réalisée en s'appuyant sur les documents fournis par les associations naturalistes (LPO Vienne notamment).

Animations à venir :

Vienne nature animera une **NUIT DE LA GRENOUILLE** le 17 mars 2017. L'animation tout public s'adressera aux enfants plus particulièrement. Cet événement se déroulera en deux temps : une première partie de présentation en salle s'appuyant sur un diaporama suivie d'une sortie de 2h sur le terrain pour découvrir les amphibiens peuplant la fontaine, la mare et les bords de ruisseau de la commune. La sortie sera suivie d'un temps convivial organisé par l'Association des Parents d'Elèves.

En juin 2017 : poursuite des **animations nature auprès des scolaires** avec Vienne Nature.

Calendrier :

Une action par année scolaire : 2015, 2016 et, à venir, 2017.

Actions complémentaires réalisées hors dispositif d'accompagnement TVB :

Dans le verger, en partenariat avec l'association « Croqueurs de pommes », des démonstrations de taille et de greffage sont proposées chaque année.

Actions de communication

La communication de cette action était d'abord dirigée vers les 170 enfants scolarisés et leurs parents par le biais **d'après-midi récréatifs** et **d'exposition du travail**.

Ensuite la communication s'est adressée à l'ensemble de la population via le **bulletin municipal**, la [Gazette célestine](#).

Perspectives

Pour la commune, il serait très important de mener chaque année au moins une action auprès des petits enfants célestins visant à leur faire connaître leur environnement et par la même l'importance de le respecter et de le protéger.

Action 3 : Mise en valeur du patrimoine naturel et des éléments remarquables de la biodiversité par la création d'un sentier d'interprétation, circuits de découverte,...

Contexte et objectifs

Un sentier de randonnée est présent près du bourg de Celle-L'Évescault. Il associe la rivière et un gué, des espaces boisés, une mare et des prairies humides appartenant à la commune. La municipalité a souhaité mettre en place une démarche « [Refuge LPO-Collectivité](#) » sur une partie de ce sentier afin de constituer un outil pour des actions régulières avec les scolaires mais aussi pour les administrés, les associations, les touristes.

Partenaires



- Pour la commune, l'apport des compétences des associations constitue un véritable atout.

Mise en œuvre

La LPO Vienne a réalisé les premières visites de site fin 2015 puis un **inventaire ornithologique** au printemps 2016.

La LPO Vienne a ensuite **conçu le [plan de gestion du sentier du Gué de Chincé](#) visant à favoriser et faire découvrir la biodiversité du site**. Il intègre des actions de restauration des continuités écologiques, de gestion des espaces de la commune et de sensibilisation du public. Ce dernier a fait l'objet d'une concertation des élus et des agents référents fin 2016 avant présentation officielle et validation en conseil municipal le 2 février 2017. Une convention de partenariat de 5 ans avec la LPO a été signée pour sa mise en œuvre. Le sentier du Gué de Chincé recevra l'agrément « Refuge LPO-Collectivités », qui attestera de l'engagement de la commune dans l'amélioration de la biodiversité sur le site.

Dans le plan de gestion, la LPO Vienne a fait 21 propositions d'actions favorables à la biodiversité. Chacune d'entre elle est détaillée dans une fiche-conseils présentant :

- l'intérêt de l'action
- les conseils techniques et informations sur comment mener le chantier.

La commune s'est engagée sur la mise en œuvre de 18 d'entre elles, à savoir :

- Restaurer la mare située sur le sentier,
- Créer une mare, voire des abreuvoirs pour les animaux qui pâturent dans les prés humides,
- Créer des pentes douces sur la mare ou sur les bords de Vonne,
- Privilégier des interventions douces sur les fosses qui alimentent les mares,
- Sécuriser les fontaines pour la faune,
- Entretenir les milieux enherbés,
- Concevoir des abris naturels pour la faune du site,
- Préserver les prairies humides du bord de Vonne,
- Préserver les zones buissonnantes,
- Entretenir et préserver les haies,
- Entretenir les sentiers de randonnée,
- Aménager le gué de Chincé,
- Comblent les trous dans le boisement de bords de Vonne,
- Gérer la zone boisée,
- Envisager le verger comme une vitrine du projet,
- Protéger les oiseaux des espaces vitrés,
- Gérer les espèces invasives,
- Sensibiliser les gestionnaires et usagers du site.

La mise en place de certaines actions est d'ores et déjà engagée.

Actions à venir :

L'inauguration du sentier aura lieu le 1^{er} avril 2017. Elle sera couplée à la tenue de l'Assemblée Générale 2017 de la LPO qui se fera donc à Celle-L'Évescault.

2 panneaux indiquant que ce sentier est un sentier refuge LPO seront installés.

Calendrier :

- Fin 2015 : premières visites de site par la LPO Vienne
- Mars-juin 2016 : Prospections ornithologiques et visites du site,
- Décembre 2016 : présentation du projet de plan de gestion pour le sentier refuge LPO aux agents communaux,
- 2 février 2017 : validation du plan de gestion par le conseil municipal et signature d'une convention de partenariat de 5 ans avec la LPO pour sa mise en œuvre,
- Février 2017 : début de mise en œuvre du plan de gestion,
- 1^{er} avril 2017 : inauguration du sentier refuge LPO.

Actions réalisées par la commune en parallèle :

Ce même sentier est également riche sur le plan du patrimoine bâti. La commune a en effet identifié les ruines d'un vieux moulin (plan cadastral napoléonien) et nettoyé le site. Un panneau d'information a été réalisé dans le cadre d'un chantier jeune 2016 ; il présente l'histoire de ces ruines.

Des nichoirs ont été installés dans le jardin communal.

De plus, **dans le cadre de son événement annuel 2016 « mardi du patrimoine »**, une découverte a été proposée. Elle a conduit 60 personnes sur le site, empruntant le sentier et traversant notamment les prairies humides. La visite a été commentée par des personnes de l'équipe municipale accompagnées de l'animatrice Patrimoine de la **communauté de commune du Pays mélusin** et avec le partenariat de la **Fédération de Pêche** sur la thématique des frayères à Brochets. La préparation de la visite par ses animateurs autour de la thématique des zones humides, des peuplements piscicoles et des arbres têtards a été réalisée en s'appuyant sur les documents fournis par les associations naturalistes (LPO Vienne notamment).

Quelques résultats d'inventaires

73 espèces d'oiseaux ont été recensées.

Points forts identifiés : présence de milieux très diversifiés qui offrent une diversité d'habitats et un potentiel d'accueil intéressant pour de nombreuses espèces animales et végétales ; Volontarisme et écoute des élus et techniciens de la commune ainsi que les pratiques actuelles de gestion (zéro pesticide, gestion différenciées des espaces enherbés,...).

Pour en savoir plus, [consulter le plan de gestion](#).

Actions de communication

A venir :

Action de communication prévue autour de l'inauguration du sentier prévue pour le 1^{er} avril 2017.

La commune envisage également de communiquer régulièrement sur la richesse écologique de ce site sur son site internet ainsi que dans son bulletin municipal, la [Gazette célestin](#).

Perspectives

La mise en œuvre des actions du plan de gestion s'étalera sur 5 années, de 2017 à 2022. Elle sera réalisée en partenariat étroit entre la LPO Vienne, les élus et les agents municipaux.

Action 5 : Aide à l'acquisition de petit matériel pour une gestion différenciée des espaces verts

Contexte et objectifs des actions

Depuis 2008, la commune de Celle-Évescault s'est engagée dans une démarche environnementale de qualité visant le zéro pesticide. Le but est atteint depuis 2014 et la commune a obtenu le 3^{ème} papillon de la [Charte Terre Saine, ma commune sans pesticide](#) en 2017.

De façon progressive, la commune a su faire évoluer les pratiques d'entretien des espaces incluant le cimetière, un espace sur lequel la population est la plus sensible aux questions d'entretien. Ce dernier est désormais enherbé et fleuri et une expérimentation a été mise en place avec l'installation de plantes-rampantes pour couvrir le sol et limiter l'entretien. L'entretien des trottoirs est assuré par un appareil à brosse rotative que la commune loue quelques fois par an.

Dans le cadre de la mise en place de méthodes alternatives aux pesticides pour l'entretien des espaces, la commune avait besoin d'outils.



Partenaires

Il n'y a pas eu de partenariat spécifique avec des associations locales pour cette action.

Mise en œuvre des actions

Dans le cadre de la démarche entreprise depuis 2008 vers le zéro pesticide, la commune a participé à des journées d'informations sur les méthodes alternatives aux pesticides proposées par la Région et par des communes. Suite à une démonstration d'outils organisée par la Communauté de Communes du Pays Mélusin au printemps 2015, la commune a choisi d'acquérir un **réciprocateur**, cet outil offrant l'avantage de réduire les projections d'herbes aux alentours contrairement à une débroussailleuse, une caractéristique intéressante pour l'entretien du cimetière notamment.

Les agents de la collectivité sont tous très motivés pour une gestion saine des espaces verts.

Calendrier :

- Depuis 2009 : Participation à diverses journées d'information.
- Printemps 2015 : Démonstration d'outils par la Communauté de Communes
- Automne 2015, à la signature du pass communal : Achat du matériel

Bilan d'utilisation du matériel

Le matériel acquis est utilisé par les agents. Ils sont toutefois un peu déçus de cet outil qui ne s'avère pas aussi pratique qu'espéré aux abords des tombes et l'utilise donc plutôt l'entretien des trottoirs.

Actions de communication

Il n'y a pas eu d'action de communication sur le réciprocatrice. En revanche, depuis l'engagement de la commune vers le zéro pesticide, un maximum de communication est faite auprès des habitants afin d'accompagner les changements de pratiques d'entretien des espaces. Elle se matérialise par des panneaux expliquant la démarche, dans la presse locale, la radio, le panneau communauté de communes, le bulletin et/ou le bulletin municipal ([La Gazette célestine](#)).

Perspectives

Les prévisions d'achat de matériel relèvent du renouvellement courant du matériel d'entretien de la commune.

Atouts et contraintes pour la commune

Bénéfices

Le dispositif TVB-communes et le **soutien financier** associé sont essentiels selon la commune. Il lui permet de donner de l'envergure aux actions envisagées et de bénéficier des compétences des associations partenaires.

Les partenariats avec les associations permettent de **faire entrer des associations compétentes au sein de l'école** chaque année pour des animations thématiques et ont permis à la municipalité de **découvrir et de faire découvrir le travail des associations** (LPO, Vienne Nature).

Pour la municipalité, ces actions permettent de **favoriser la biodiversité** en créant un sentier « refuge LPO » et lui **donnent des outils de communication** à travers ce même sentier.

Les actions réalisées en faveur de la biodiversité contribuent également à **l'amélioration de la qualité de vie des habitants**.

Facteurs de réussite

La réussite des actions tient tout d'abord la **forte volonté des élus et des agents de la commune**. En effet, l'équipe communale a depuis 2008 travaillé régulièrement, progressivement et a communiqué à travers des actions (Terre Saine, Village et Villes Fleuris), des événements, le journal local, la radio, internet.

Difficultés rencontrées

Les difficultés relèvent des **imprévus qui ont induits des retards** dans la mise en œuvre des actions :

- une opération d'aménagement foncier consécutive au projet de Ligne à Grande Vitesse (LGV) Bordeaux-Paris était un préalable à la mise en œuvre de l'action 10 de plantation ; cette opération a pris beaucoup de retard et retarde donc d'autant le programme de plantation arborée. L'action 10 n'a donc pu être réalisée dans les temps de la convention du dispositif TVB-communes. La Région a répondu favorablement à la demande d'avenant de la commune pour permettre la poursuite de cette action jusque la fin de l'année 2017.
- contretemps d'un partenaire technique pour la mise en place d'action.

Perspectives

La commune va mettre en œuvre les actions de plantations prévues dans le cadre du dispositif.

Par la suite, la municipalité espère faire de l'ensemble de ces réalisations une vitrine pour ses administrés mais aussi pour les visiteurs qu'elle espère nombreux. La commune a en effet la volonté de développer le tourisme communal en veillant à le faire de façon respectueuse avec l'environnement.

Elle souhaite par ailleurs mener d'autres actions en faveur de l'environnement et de son cadre de vie pour participer, à sa dimension, au changement essentiel des mentalités par l'exemple et par la compréhension des enjeux relatifs à la protection de l'écosystème.

Personne à contacter pour plus de précisions sur ces actions

Brigitte COUTURIER-LANSMANN, conseillère municipale déléguée

Téléphone : 06 17 18 08 28

Mail : brigittelansmann@sfr.fr